PROVINCE DE QUÉBEC MRC D'AVIGNON MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Le conseil de la Municipalité de Nouvelle siège en séance extraordinaire ce 21 mai 2020 à 19h par vidéoconférence (ZOOM).

Sont présents à cette vidéoconférence :

David Landry conseiller poste #2
Rémi Caissy conseiller poste #3
Rachel Dugas conseillère poste #4
Julie Allain conseillère poste #5
Sandra McBrearty conseillère poste #6

Est absente : Geneviève Labillois conseillère poste #1

Assistent également à la séance, par vidéoconférence : Arlene McBrearty, directrice générale et secrétaire-trésorière, Claude Bernard, auditeur indépendant de la firme ABCA.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

105-06-2020

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence (ZOOM).

106-05-20201. 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 19 h et informe la population du processus de la rencontre et de contacter la municipalité pour toute question. Exceptionnellement, le procès-verbal sous réserve de son approbation sera publié sur le site web de la Municipalité de Nouvelle.

107-05-2020 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire, Yvan St-Pierre, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 mai 2020, qui se lit comme suit :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Constatation du quorum
- 4. Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur 2019
- 5. Clôture de la séance
- 6. Levée de la séance

108-05-2020 **3. CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, Yvan St-Pierre, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.

109-05-2019 4. PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2019

Monsieur Claude Bernard, auditeur indépendant de la firme ABCA, fait la présentation du rapport financier de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019. M. Claude Bernard dépose également, tel que le prévoit la Loi, son rapport d'auditeur

110-05-2020 **5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

111-05-2020 **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 19h20.

Yvan St-Pierre,	Arlene McBrearty
Maire	Directrice générale et secrétaire-trésorière